

Sartorius Stedim Biotech S.A.
Z. I. Les Paluds
Avenue de Jouques, CS 91051
13781 Aubagne Cedex - France
Tél. : +33(0)4.42.84.5600
Fax : +33(0)4.42.84.5619
Web : www.sartorius-stedim.com

Aubagne, le 16 mai 2020

Madame, Monsieur,

Sartorius Stedim Biotech S.A. convoque son Assemblée Générale Annuelle Mixte le Mercredi 24 Juin 2020 à 10h00, qui se tiendra à huis clos. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 13 mai 2020, a décidé que l'Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra hors la présence physique des actionnaires et sera plutôt retransmise en direct sur le site internet de la société www.sartorius.com. Cette décision est conforme à l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées. L'Assemblée Générale des Actionnaires, initialement prévue le 24 mars 2020, a dû être reportée en raison de la pandémie de coronavirus et des restrictions de déplacements et de rassemblements associées.

Le Conseil d'Administration a également décidé lors de cette séance de soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires une proposition d'ajustement du dividende de l'exercice 2019 de 0,34 euro par action. La proposition initiale de distribution du dividende s'élevait à 0,68 euro, après un dividende versé au titre de l'exercice fiscal 2018 de 0,57 euro. Nous devons nous préparer à d'importants risques et incertitudes, pour encore une longue période. En même temps, nous croyons que la situation actuelle peut également offrir de nouvelles opportunités de renforcer notre portefeuille dans le domaine des technologies innovantes. Nous nous efforcerons également d'apporter notre soutien aux personnes et institutions particulièrement touchées par la pandémie ou ayant un rôle important dans sa gestion. Au regard de ces trois aspects, nous avons ajusté notre proposition de dividende.

Procédure relative à l'Assemblée Générale des Actionnaires

Les actionnaires ou les autres personnes ayant le droit d'assister à l'Assemblée Générale ne seront présents ni physiquement ni par conférence téléphonique ou audiovisuelle. Par conséquent il ne sera pas possible de poser des questions en séance, ni de soumettre des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions. Les actionnaires de la Société sont invités à exercer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée Générale et poser d'éventuelles questions selon les modalités détaillées ci-dessous :

Vote par internet sur la plateforme sécurisée¹ (recommandé)

Les actionnaires qui souhaitent voter par internet disposent de la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS, dédiée au vote préalable à l'Assemblée Générale, disponible via Planetshares ou par le site de son teneur de compte. Elle sera ouverte du 4 Juin 2020 au 23 Juin 2020 à 15 heures (heure locale). Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance.

- Les actionnaires au nominatif devront utiliser le formulaire de vote joint à leur convocation;
- Les actionnaires au porteur devront demander le formulaire de vote et une attestation de participation auprès de l'intermédiaire financier qui gère leurs titres.

Le formulaire peut également être obtenu sur le site internet de la société : <https://www.sartorius.com/en/company-fr/investor-relations-fr/sartorius-stedim-biotech-sa-investor-relations-fr/shareholders-meeting-fr>

Une fois rempli et signé, le formulaire de vote (accompagné de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur) devra être retourné à BNP Paribas Securities Services, CTO Assemblées- Les Grands Moulins de Pantin- 9, rue de Débarcadère- 93761 Pantin Cedex. En aucun cas le formulaire de vote par correspondance ne doit être retourné directement à Sartorius Stedim Biotech. Afin que le formulaire de vote soit valablement pris en compte, il devra être reçu par BNP Paribas Securities Services au plus tard le 20 Juin 2020 (minuit). Compte-tenu de la pandémie de coronavirus qui risque d'allonger les délais postaux, il est recommandé de retourner le formulaire de vote dans les meilleurs délais.

Du fait des mesures de restriction des rassemblements et des déplacements, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission, ni de désigner un tiers en qualité de mandataire à l'assemblée générale. Conformément aux dispositions du Décret n° 2020-421 du 10 avril 2020, les actionnaires ayant déjà demandé une carte d'admission sont informés qu'ils ont la possibilité de voter par correspondance, sous réserve que leur instruction en ce sens parvienne à BNP Paribas Securities Services au plus tard le 20 Juin 2020.

L'Assemblée générale se tenant hors de la présence de ses actionnaires, ceux-ci n'auront pas la possibilité de poser des questions en séance. Il est rappelé toutefois que les actionnaires ont la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Président du Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées par email à l'adresse suivante : procurations-AG@sartorius-stedim.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le jeudi 18 juin 2020. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. Au regard du contexte actuel, il sera exceptionnellement tenu compte des questions écrites qui seront réceptionnées jusqu'au premier jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le mardi 23 juin 2020.

¹ Les titulaires d'actions au nominatif qui souhaitent voter par Internet accèderont au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>. Les titulaires d'actions au porteur sont tenus de se renseigner afin de savoir si leur établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Joachim Kreuzburg
Président du Conseil d'administration